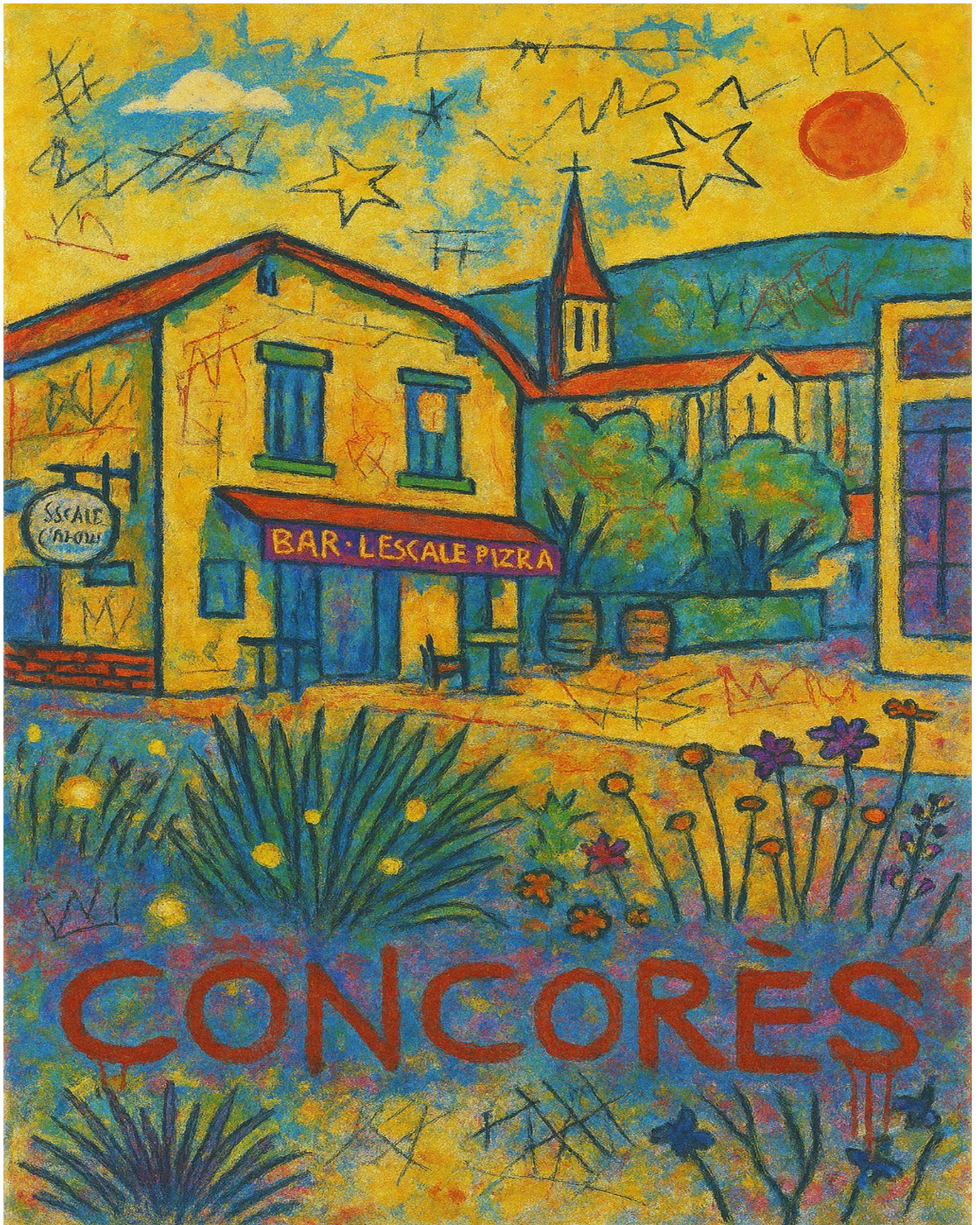


*Une année à Concorès
du bourg aux hameaux*



Bulletin municipal janvier 2026

Sommaire

Page 1 du bourg aux hameaux

Page 2 Le Mot du Maire

Page 2 L'État Civil

Page 3 Le temps des écoliers

Page 4 Le temps des écoliers (suite)

Page 5 Bilan des dépenses et des recettes

Page 6 Les réalisations

Page 7 Les Projets

Page 7 Les Services

Pages 8 à 11 Les Actualités

Page 12 Dans notre village, les talents s'épanouissent

Pages 13 à 16 La parole aux associations

Chères Concorésiennes, chers Concorésiens,
chers concitoyens,

Le mot du Maire

En ce début d'année, je souhaite adresser une bienvenue chaleureuse aux nouveaux habitants qui ont choisi Concorès. Nous sommes ravis de les compter parmi nous. Cependant, ce moment de partage est aussi celui du souvenir. Nous pensons avec émotion à celles et ceux qui nous ont quittés en 2025, ainsi qu'à leurs proches. Notre solidarité va également vers les personnes isolées ou souffrantes : dans notre communauté soudée, personne ne doit être oublié.



Le dynamisme de notre village repose sur vous. Je tiens à remercier nos artisans, commerçants, agriculteurs, l'enseignante et le personnel communal. Votre engagement, ainsi que celui, inestimable, de nos bénévoles associatifs, constitue l'âme de Concorès. Les chiffres du dernier recensement confirment cette attractivité : notre population progresse, passant de 302 à 326 habitants.

Malgré cette vitalité, l'inquiétude demeure face au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Cette réglementation, souvent déconnectée des réalités rurales, menace l'avenir de nos petites communes. Ce défi s'ajoute à un contexte national et international instable, mais il nous appartient de garder espoir en restant unis. L'année 2025 a vu la restauration de notre petit patrimoine (four à pain, croix de Goulème). 2026 marquera le début des travaux des escaliers de l'église et, après trois ans d'attente pour les financements, le lancement du chantier de l'Escale.

Que cette nouvelle année apporte joie, santé et prospérité à vous et à vos proches.

Excellente année 2026 !

Gérard GAYDOU

*Nos joies et nos
peines, l'État Civil
2025*

Naissances

- Arya, Laurette, Nathalie
ARENT le 25 janvier
- Léandre DUTEIL le 8 juillet
- Marcel, Sébastien, Philippe
DERBIER le 5 août

Décès

- Catherine, Clémence,
Antoinette CASSIN le 28 janvier

- Christian, Guy JAUVION le 27 avril
- Martin, Harry WILES le 31 mai
- Christian SEYSSEL le 30 juin
- Thierry ROLLES le 2 août
- René BOURDARIE le 15 novembre
- Stéphanie DOUCET le 21 novembre
- Annie, Ginette, Raymonde DOYONNEL
épouse CAVACCUITI le 17 décembre

Participation à l'Ekiden 2025 :**Écoles de Concorès et de Peyrilles**

Comme chaque année, les élèves ont pris part à la course solidaire de l'Ekiden, organisée à Cahors au profit de la recherche contre la maladie de Huntington. Ils ont parcouru une boucle de 2,1 km accompagnés d'un adulte. À l'issue de l'épreuve, la coopérative scolaire les a chaleureusement récompensés autour d'un repas offert.

**Ateliers Anthrop'eau avec Amandine Delord**

En partenariat avec la CCQB, les élèves ont participé à des ateliers animés par l'anthropologue Amandine Delord, autour du thème de l'eau.

Ils ont mené des interviews auprès des habitants afin d'explorer les multiples usages de l'eau : pratiques d'autrefois, consommation actuelle, traitement des eaux usées,

rôle de l'eau à la ferme... Amandine reviendra en fin de mois pour analyser et valoriser ces témoignages avec les élèves.

Photo ci-dessus : projet anthrop'eau



Les élèves de la classe de Carole Le Goff participent à la cérémonie du 11 novembre

Participation au concours du super héros du tri organisé par le Syded :

La ville de Montri-en-Quercy est ensevelie sous les déchets. Les élèves doivent mobiliser leurs connaissances sur le tri des déchets et créer un super-héros qui va nettoyer la ville (ce super héros doit être réalisé à partir d'emballages).

**Sortie en forêt et Land Art**

Les classes ont découvert la faune et la flore locales, étudié la composition d'un écosystème forestier et réalisé des prélèvements qui seront exploités en classe. La sortie s'est conclue par une activité de Land Art, permettant d'allier observation, créativité et nature.

Participation au marché de Noël à Concorès avec l'APE

Ateliers avec le groupe « **mes souliers sont rouges** » : une représentation a été donnée au moment du marché de Noël en partenariat avec l'association Festicéou qui finance une partie des interventions.

**Projet autour du thème de la maison et du harcèlement,**

avec le groupe **Boulevard des airs** (journée du harcèlement 6/11) : Une séquence clé en main qui s'adapte à tous les niveaux sur leur dernière chanson « je rentre à la maison » où le

thème de la maison sous tous ses aspects est mis à l'œuvre. A l'occasion de la journée de lutte contre le harcèlement, les

élèves ont découvert la chanson et ont dessiné leur maison intérieure = leurs valeurs, leurs émotions, leurs goûts.



Le temps des écoliers,

de septembre à décembre

Les enfants relèvent le défi du "Super-Héros du Tri" du SYDED

La ville de Montri-en-Quercy est ensevelie sous les déchets. Les élèves doivent mobiliser leurs connaissances sur le tri des déchets et créer un super-héros qui va nettoyer la ville (ce super héros doit être réalisé à partir d'emballages).

Sur la photo ci-contre, les élèves écoutent avec attention la présentation de l'intervenante du SYDED sur la problématique de l'eau.



Ambiance festive avec l'APE au marché de Noël de Concorès

Ateliers avec le groupe « **mes souliers sont rouges** » : une représentation a été donnée au moment du marché de Noël en partenariat avec l'association Festicéou qui finance une partie des interventions.



Projet "Maison intérieure" – Journée contre le harcèlement

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement (6 novembre), les élèves ont travaillé autour de la chanson *Je rentre à la maison* du groupe **Boulevard des Airs**. Cette séquence, adaptée à tous les niveaux, les a amenés à réfléchir à leur "maison intérieure" : leurs valeurs, leurs émotions, leurs goûts. Un travail sensible et créatif, mené avec beaucoup d'engagement.



Bilan des dépenses et recettes – Situation arrêtée au 31 décembre 2025

1. Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions : 381 914,39 €

Réalisations : 295 270,63 €

Crédits sans emploi : 84 453,71 €

Le poste le plus important concerne les **dépenses de personnel**, pour un montant de **149 525,78 €**.

Cette charge est toutefois partiellement compensée par la participation des autres communes du RPI aux frais de fonctionnement de l'école, notamment les salaires ;

par la contribution mensuelle de **La Poste**, qui prend en charge le salaire de l'agent administratif de l'agence postale.

Les **charges à caractère général** s'élèvent à **86 068,31 €**. Elles regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services et bâtiments communaux : eau, électricité, téléphone, carburant, petit matériel, fournitures d'entretien et administratives, réparations, assurances, cantines scolaires réglées à l'EHPAD de Saint-Germain, taxes foncières, etc.

Autres dépenses :

Intérêts des emprunts : 2 347,37 €

Atténuation de produits (contribution à la Communauté de Communes) : 10 020,78 €

Dotation aux amortissements : 3 274,24 €

Recettes

Prévisions : 381 914,39 €

Réalisations : 325 130,92 €

Crédits sans emploi : -13 299,66 €

Détail des recettes :

Dotations et participations : 118 623,20 €

Impôts et taxes : 152 011,04 €

Produits des services (cantine scolaire, participation de La Poste, redevances d'occupation du domaine public, etc.) : 33 733,04 €

Parts sociales Crédit Agricole : 5,06 €

Produits spécifiques : 400 €

Loyers des logements communaux et de la salle des fêtes : 19 379,64 €

Atténuation de charges (remboursement de salaires) : 3 373,58 €

2. Section d'investissement

Dépenses

Prévisions : 399 546,50 €

Réalisations : 76 048,32 €

Restes à réaliser : 322 675,20 €

Crédits sans emploi : 822,98 €

Détail des opérations réalisées :

Remboursement du capital de l'emprunt : 14 369,58 €

Participation au SIVU – projet d'école unique du RPI : 16 450,00 €

Remplacement de la chaudière d'un logement communal : 5 712,00 €

Études pour le projet de l'Escale : 20 135,48 €

Réfection du four à pain et de la croix de Goulème : 8 910,28 €

Plaque de numérotation de voirie (Alec) : 92,16 €

Achat d'un broyeur (Rural Master) : 5 290,00 €

Participation FDEL – installation de bornes de recharge électriques : 4 500,00 €

Achat d'une parcelle pour l'installation des bornes : 400,00 €

Parts sociales : 187,50 €

Recettes

Prévisions : 399 546,50 €

Réalisations : 50 664,02 €

Restes à réaliser : 139 600,00 €

Crédits sans emploi : 200 351,15 €

Détail des recettes :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 37 566,67 €

Taxe d'aménagement : 552,90 €

FCTVA : 7 675,71 €

Dépôts de garantie des loyers : 1 005,00 €

Parts sociales : 187,50 €

Opérations d'ordre (dont amortissements) : 3 674,24 €

Les réalisations

Restauration du petit patrimoine :

Parmi les projets de remise en état du petit patrimoine communal figurait le four à pain et la croix de Goulème.

Leur réfection a été confiée en 2025 à l'entreprise de maçonnerie concorésienne de Frédéric THOMAS COURNEDE pour un coût total de 8 910,28€.



Travaux de voirie :

Entretien courant

Les opérations de fauchage et de débroussaillage ont été confiées à l'entreprise **LAVOLOT**, titulaire du marché :

Fauchage : 1 à 2 passages réalisés en juin

Débroussaillage : 1 à 5 passages effectués en décembre

Interventions de l'équipe voirie de la Communauté de communes

VC 103 – Moulin de Peyroux : réfection de la chaussée avec pose de grave, émulsion et bicouche sur 429 ml

VC 301 – Le Tourriol : application d'un monocouche sur 302 ml

VC 1 – Le Tourriol : monocouche sur 200 ml

Divers secteurs (VC 207, VC 1, VC 4, VC 7, VC 307) : curage des fossés, dévasement et réalisation de saignées

Les projets

Redonner éclat et sécurité aux marches de l'église

Le chantier de remise en état et de réaménagement des marches de l'église de Concorès devrait être lancé au cours de l'année 2026.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **10 810 € HT**.

La commune a déposé une demande de financement auprès du fonds de concours de la CCQB pour un montant de **4 685 € HT**.

Travaux de rénovation de l'Escale de Concorès

Après près de trois années d'études et de préparation, le projet d'extension, de rénovation et de mise aux normes du restaurant et du logement arrive enfin à son aboutissement.

Le plan de financement est désormais finalisé. Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à **321 920,57 € HT**.

Pour mener à bien cette opération, la commune de Concorès contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt de **130 000 €**, remboursable sur quinze ans à un taux fixe de **4,04 %**.

Elle a également choisi de soumettre le loyer commercial à la TVA, permettant ainsi la récupération de la TVA liée aux travaux du commerce.

Répartition des financements

État (DETR, DSIL, FV) : 70 000 € — 21,74 %

Région : 6 000 € — 1,86 %

Leader (Europe) : 70 000 € — 21,74 %

Fonds de concours CCQB : 4 805 € — 1,74 %

Fonds propres : 41 115,57 € — 12,97 %

Emprunt : 130 000 € — 40,40 %

Le chantier devrait débuter au tout début de l'année et s'étendre sur une période estimée entre **7 et 8 mois**.

Services aux habitants

La mairie vous accueille le lundi de 8h00 à 12h00, le mardi de 13h00 à 17h00 et le jeudi de 8h00 à 12h00.

La bibliothèque : à l'étage de l'école, Nadia Da Costa vous y accueille le lundi de 14h00 à 18h00 mais aussi à la maison des associations le 1^{er} jeudi du mois à partir de 14h00. **Portage des livres à domicile** le 2^{ème} jeudi du mois.

L'Agence Postale communale : 224 rue des puits (face à la mairie) Nathalie vous y reçoit tous les jours de la semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 10h30 ; le mercredi et le samedi de 8h30 à 12h00

Tél . 05 65 36 78 47

La salle des fêtes : Capacité : 201 personnes. Équipements : scène, piste de danse, cuisine, chauffage, climatisation, sonorisation, WIFI gratuit. Usage : Gratuit pour les associations locales à but non lucratif. Tarifs pour autres utilisateurs : Repas habitants/contribuables : 100 € ; Repas extérieurs : 350 € ; Réunion simple : 80 € ; Réunion avec cuisine : 150 € ; Caution : 800 €

Ramassage des encombrants : service gratuit de la mairie, le 4^{ème} vendredi du mois, **contact : 0565310223**

Frelons asiatiques : La mairie prend à sa charge les frais d'éradication des frelons asiatiques **contact : 0565310223**

Les actualités

Merci Patricia, bienvenue Angélique : une nouvelle page pour le secrétariat de mairie

Vendredi 24 octobre à 19h, la salle des fêtes de Concorès a été le cadre d'un moment empreint d'émotion et de gratitude : la cérémonie organisée pour le départ à la retraite de **Patricia Cicuto**, secrétaire de mairie depuis 2001.

La surprise fut totale pour Patricia, tenue à l'écart des préparatifs. En franchissant la porte, elle a découvert avec une vive émotion une assemblée réunissant les élus actuels et anciens qu'elle a accompagnés depuis le début de sa carrière en 1986, sa famille, quelques amis proches, ainsi qu'**Angélique Callès**, qui reprend désormais le poste de secrétaire de mairie.

Les maires de Concorès, Frayssinet-le-Gourdonnais et Saint-Chamarand ont tour à tour évoqué, avec justesse et bienveillance, les grandes étapes de son parcours. Tous ont souligné son professionnalisme, sa rigueur, sa disponibilité et son profond sens du service public, qualités qui ont marqué durablement les communes où elle a exercé.

L'émotion était palpable, tant pour Patricia que pour l'ensemble des participants, témoins de son engagement constant au fil des années. Anecdotes, sourires, quelques larmes et beaucoup de chaleur humaine ont ponctué cette soirée conviviale, prolongée autour d'un apéritif partagé dans la simplicité et la bonne humeur.

La municipalité de Concorès adresse à **Patricia Cicuto** ses plus sincères remerciements pour ces années de dévouement et lui souhaite une retraite douce, sereine et pleinement épanouissante, entourée de ses proches.

Elle souhaite également la bienvenue à **Angélique Callès** et lui adresse tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.



Les actualités

Changement d'horaires à la mairie

Depuis le **3 novembre 2025**, les jours et horaires d'ouverture sont modifiés en raison du renouvellement du secrétariat :

- **Lundi** : 8h à 12h
- **Mardi** : 13h à 17h
- **Jeudi** : 8h à 12h

Révision du PCS et relance des relais de quartier

La commune engagera prochainement la révision de son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) afin d'adapter l'organisation locale aux risques actuels : feux de forêt, intempéries, canicule, ruptures de réseaux. Ce document, placé sous la responsabilité du maire, définit les actions à mener pour protéger la population et coordonner les moyens en cas de crise.

Dans le même esprit, la municipalité relance le réseau des relais de quartier, composé de bénévoles chargés de faciliter la circulation de l'information, d'identifier les personnes vulnérables et de faire remonter les besoins urgents lors d'un événement exceptionnel. Ils ne remplacent pas les services de secours, mais renforcent l'organisation, la solidarité et la réactivité de proximité.

La commune organisera prochainement des réunions d'information et un appel à volontaires pour rejoindre ce dispositif. Une fois finalisé, le PCS révisé sera mis à disposition des habitants, accompagné de fiches pratiques et de contacts utiles.

Où et comment récupérer la clé du tennis durant les travaux de l'Escale

Jusqu'à présent, la clé du tennis était disponible à l'Escale, où le gérant la remettait directement aux joueurs. En raison des travaux en cours, la clé du court est désormais placée dans une boîte à clés fixée sur le tableau du tennis.

Pour accéder au court communal de Concorès, géré par l'association Festicéou, il est nécessaire de disposer d'une carte annuelle, d'une carte mensuelle ou d'un ticket horaire, et d'être inscrit sur le tableau des réservations.

Pour obtenir le code de la boîte à clés et/ou régler votre droit d'utilisation, merci de contacter l'un des numéros indiqués sur le tableau du tennis.

Mise au point sur le projet d'éco-hameau

Un article de presse paru dans *La Dépêche* le samedi 17 janvier avec un titre qui se veut accrocheur, mais qui s'éloigne largement de la réalité du terrain : « *L'éco-hameau fracture Concorès, entre "cabale" et recours gracieux* ». Il est difficile de comprendre comment le rédacteur de l'article peut écrire que le projet d'éco-hameau « divise profondément les habitants », alors que seul le voisin du terrain concerné s'y oppose, éventuellement soutenu par quelques personnes.

Les opposants n'ont d'ailleurs pas réussi à recueillir des signatures pour la pétition qu'ils ont fait circuler, et aucun collectif n'a vu le jour.

Et comment parler d'absence de concertation alors qu'une réunion de présentation, ouverte à tous les habitants et organisée par les porteurs du projet, a eu lieu à la salle des fêtes et a rassemblé une bonne soixantaine de personnes.

Le maire de Concorès s'est limité à délivrer les permis d'aménagement et de construire, après instruction des dossiers par le service urbanisme de la communauté de communes. Aucun motif juridique ne permettait à ce stade de refuser ces autorisations, le maire n'a fait qu'**appliquer la réglementation en vigueur**.

La mairie se place dans une posture d'écoute et de neutralité, elle ne juge pas les porteurs du projet mais elle reste attentive à ce que toute initiative respecte les principes de liberté, de sécurité et de vivre ensemble.

Les actualités

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Dans le Lot, l'obligation légale de débroussaillage (OLD) s'applique à toute habitation située à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt classée à risque. Elle impose aux propriétaires de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour des constructions et 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès.

Pourquoi débroussailler ?

Réduire le risque d'incendie en limitant la propagation du feu.
Protéger les habitations et les personnes.
Faciliter l'intervention des secours.

Zones concernées

Toutes les constructions situées à **moins de 200 mètres d'un espace boisé classé à risque**.
Les terrains en zone urbaine peuvent aussi être soumis à l'OLD si le document d'urbanisme le prévoit.

Périmètre de débroussaillage

50 mètres autour des bâtiments (mais cela peut être réduit ou étendu par arrêté préfectoral).
10 mètres de part et d'autre des voies d'accès (routes, chemins, sentiers menant à la construction).

Travaux à réaliser

Éliminer les broussailles, herbes hautes, bois morts.
Élaguer les arbres pour qu'ils ne se touchent pas et ne surplombent pas les constructions.

Maintenir une distance entre les feuillus et les résineux.

Retirer les végétaux secs ou morts.

Ne pas stocker de bois ou de matériaux combustibles contre les murs.

Ce qui change en 2025

Depuis le **1er janvier 2025**, toute vente ou location d'un bien situé en zone OLD doit inclure une **information obligatoire sur les obligations de débroussaillage**.

Un **nouvel arrêté préfectoral** est en cours de mise à jour pour harmoniser les critères techniques dans le Lot.

En cas de non-respect, les propriétaires peuvent être mis en demeure et sanctionnés.

Et chez le voisin ?

Si le périmètre de débroussaillage s'étend sur une propriété voisine, **vous devez obtenir son autorisation écrite**. En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, **il sera tenu responsable du débroussaillage**.

Retrouver toute l'actualité de votre commune en vous rendant sur le site internet de la mairie :

www.concores.fr

ou

www.intramuros.org/concores

et pour les détenteurs de smartphone en téléchargeant l'application intramuros



Les actualités

Municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Cette fois-ci, une nouveauté importante concerne notre commune : **le mode de scrutin change** pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme la nôtre.

Ce qui change

Jusqu'à présent, les électeurs pouvaient voter pour des candidats individuellement, en rayant ou ajoutant des noms sur leur bulletin. Ce système s'appelait le **scrutin majoritaire plurinominal avec panachage**.

Désormais, nous passerons à un **scrutin de liste paritaire**, comme dans les communes plus grandes. Cela signifie :

Vote pour une liste entière : on ne peut plus modifier les bulletins en rayant ou ajoutant des noms. Toute modification rendra le bulletin nul.

Parité obligatoire : les listes doivent alterner femmes et hommes, pour garantir une meilleure représentation de chacun.

Majorité absolue au premier tour : si une liste obtient plus de 50 % des voix, elle est élue. Sinon, un second tour est organisé.

Pourquoi ce changement ?

Cette réforme, votée en mai 2025, vise à :

Harmoniser les règles entre toutes les communes

Favoriser la parité dans les conseils municipaux

Renforcer la cohésion des équipes élues.

En pratique :

Vous recevrez bientôt les informations sur les listes candidates. Le vote se fera comme d'habitude à la mairie, avec votre carte d'électeur. Pensez à bien vérifier que votre bulletin n'est pas modifié, pour qu'il soit comptabilisé.

Le club des centenaires de Concorès

Après Reine Candaillé en 2023 et Paulette Artus en 2024, ce sont Yvonne Bennet et Jeannette Bouygues qui ont rejoint, durant l'été 2025, le cercle très fermé des centenaires concorésiennes.

Nées toutes deux il y a cent ans dans le hameau de Grandroque, où elles vivent encore aujourd'hui, Yvonne et Jeannette ont été célébrées en juin puis en août, entourées de leurs familles et de la municipalité.

Si Jeannette a quitté Grandroque avant ses vingt ans pour mener sa carrière professionnelle à Villefranche-de-Rouergue, Yvonne, elle, est restée sur sa colline, où elle a élevé ses trois enfants.

Toujours vives et curieuses, elles évoquent avec émotion un siècle de souvenirs, marqué par d'immenses transformations et par les épreuves de la guerre, vécues chacune dans des conditions différentes mais tout aussi difficiles.

Elles soulignent combien les progrès ont allégé la vie à la campagne et combien la qualité de vie s'est améliorée au fil des décennies, qu'elles accueillent avec enthousiasme et lucidité.

Actives malgré les années, elles continuent de cultiver leurs jardins et occupent les journées d'hiver entre tricot, cassage des noix et lecture.

Très attachées à leur hameau de Grandroque, dont elles louent la convivialité, ces deux « jeunes filles » nous ont offert un moment précieux, riche d'anecdotes et de sourires.

Un vrai bonheur de les voir toujours aussi complices et rayonnantes.



De gauche à droite sur la photo, Yvonne BENNET, Jeannette BOUYGUES, Paulette ARTUS

Dans notre village, les talents s'épanouissent ...

Lilou Lafon, une passion au bout de l'archet



Originaire de Gourdon, Lilou Lafon connaît bien Concorès, elle est la petite fille de André Lafon qui fut maire de Concorès de 1982 à 1983 et de Josette Lafon qui fut secrétaire de mairie à Concorès. Sa maman réside à Concorès depuis 2023.

Lilou Lafon joue du violon depuis l'âge de 6 ans et demi. Treize années de pratique l'ont menée d'une première curiosité inspirée par son cousin violoncelliste à une véritable passion pour le violon classique. Formée par Francis Tallis, son professeur fidèle pendant douze ans, Lilou a trouvé au fil du temps «son son», une identité musicale qui lui permet aujourd'hui de s'exprimer pleinement.



Son style est marqué par une préférence pour les pièces classiques empreintes de mélancolie et d'émotion, avec une admiration particulière pour Bach. Elle a aussi exploré d'autres univers, du rock au répertoire irlandais, mais c'est dans le classique qu'elle se sent le plus accomplie notamment en duos et trios.

Lilou a multiplié les expériences collectives, orchestre de l'école de musique de Gourdon (avec un voyage à Prague), groupes de lycée, trio irlandais et aujourd'hui son groupe pop-rock 5% ainsi que l'orchestre symphonique Océan du conservatoire de Nantes . Ces aventures lui ont permis de passer de la timidité à une véritable assurance scénique. Ses projets sont nombreux, concerts avec l'orchestre Océan au printemps, une tournée estivale avec 5% et un trio de Schubert préparé avec des amis musiciens. Si elle ne souhaite pas devenir musicienne professionnelle, Lilou se destine à un métier de l'ombre, mais essentiel, régisseuse-son qu'elle apprend actuellement au lycée Gabriel Guist'Hau de Nantes.

Aux jeunes musiciens de Concorès, elle adresse un message simple:

«La musique, c'est ta passion? Lance-toi»

La Parole aux Associations

Le bilan des activités passées avait été fait lors du 25ème anniversaire et depuis l'association continue avec ses petits moyens mais elle permet à une quinzaine d'adeptes de se divertir avec les jeux du mercredi après-midi et aux soixante marcheurs de passer un dimanche après-midi sur les chemins des communes du Lot et parfois plus loin.

Depuis 2022, l'ASCLC organise un voyage chaque année : Le Luberon, la Cantabrie, la région de Valence en Espagne et en 2025 Hyères et ses alentours.

La trésorerie gonflée par 2 lotos présente un bilan correct aussi l'assemblée générale est suivie d'un fin repas servi par Papa Paella pour 80 convives et d'un récital choral par l'ensemble l'Air de Rien de Concorès.

L'ASCLConcorès se montre généreuse pour les bonnes causes et a versé un don de 300€ à Octobre Rose en faveur de la lutte contre le cancer et 300€ à l'AFM Téléthon.

L'année 2026 commencera par la galette prévue le 11 janvier, continuera par un loto le 11 mars.

Les sorties de l'année sont en préparation. L'ASCLConcorès et son bureau ont une pensée émue envers ceux qui nous ont quittés cette année et le président remercie les bénévoles, les adhérents et tous ceux qui participent aux activités de l'ASCLConcorès.



Les célèbres palmiers dans la ville de Hyères



La troupe du « Petit Théâtre de Bannes »



Vitamine T en fin de représentation

Le Moving Club

Sous la direction d'Isabelle Clovez, le « Moving Club » dispense quatre séances hebdomadaires payantes : le **mardi soir** à 18h gym renforcement musculaire et à 19h pilates ; le **jeudi soir** à 18h pilates et à 19h yoga/stretching postural. Les cours se font dans la salle des fêtes.

Renseignements et tarifs : Isabelle au 06 05 07 07 63



La Parole aux Associations

L'ASCL Concorès présente ses

meilleurs vœux à tous ses adhérents et aux habitants de Concorès. Que la nouvelle année apporte à tous la santé, le bonheur et la prospérité.

L'année 2025 débutait le 12 janvier avec la traditionnelle galette et le 16 février avec un repas mique très apprécié préparé par le restaurant Mourgues avec 166 convives.

Le 12 mars un loto remplissait la salle des fêtes de Concorès, le 20 mars, 32 adhérents partaient à Figeac pour voir le spectacle « Revue d'époque » organisé par Fitour.

Le 5 avril l'ASCLC proposait une série de pièces de théâtre par le « Petit Théâtre de Bannes » et 91 personnes se présentaient pour voir ce spectacle.



la ville de Bormes les Mimosas



Le fort Ste Agathe sur l'île de Porquerolles



les calanques de Cassis

Les jeux du mercredi continuaient à la salle des associations, animés par Gérard Fraysse.

Les dimanches après-midi les marcheurs étaient au rendez-vous pour leur sport favori et observer les paysages et les beaux villages du Lot. Les mois d'été ont permis de faire une pause mais le 9 septembre, 41 adhérents partaient sur les rivages méditerranéens à Hyères, Bormes les Mimosas, la rade de Toulon, l'île de Porquerolles et les calanques de Cassis pour un voyage de 5 jours.

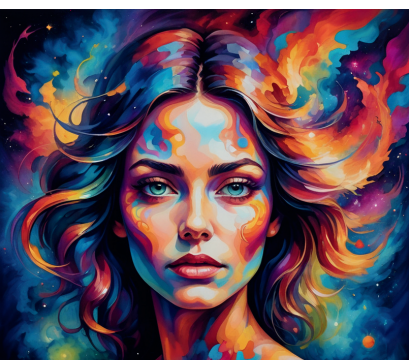
Le soleil présent tous les jours, la bonne ambiance, un séjour hôtelier exceptionnel ont fait de cette escapade un moment agréable plein de souvenirs qui resteront pour tous les voyageurs :

Les célèbres palmiers dans la ville de Hyères la ville de Bormes les Mimosas, Le fort Ste Agathe sur l'île de Porquerolles, les calanques de Cassis. Après cet intermède, l'ASCL préparait la venue de VitamineT, troupe de théâtre de Meyronne.

La vie associative reprenait avec les activités habituelles (loto le 5 novembre) et arrivait l'assemblée générale le 16 novembre.

Le président rappelait que l'ASCL Concorès a été créée en octobre 1995 et avait donc trente ans.

FESTI'CÉOU : RETOUR SUR 2025 ET CAP SUR 2026



Chères Concorésiennes, Chers Concorésiens,

Une année pour faire vivre Concorès, ensemble

En 2025, l'association Festi'Céou a poursuivi avec conviction son engagement au service de la vie locale. Tout au long de l'année, les bénévoles ont imaginé et porté des événements et des actions variés, avec une même ambition : proposer des moments de rencontre, de culture et de convivialité, ouverts à toutes et tous.

Cette année a été marquée à la fois par des premières à Concorès, des partenariats nouveaux et des rendez-vous désormais bien identifiés, témoignant du dynamisme et de la créativité de l'association.

Les événements 2025 : une programmation riche et fédératrice

L'année a débuté le 1er mars avec le Bal costumé, une grande première à Concorès, qui a rencontré un très bel accueil et ouvert l'année sous le signe de la fête et du partage.

Le 10 mai, Festi'Céou a proposé un spectacle-concert avec Bastien Lucas – Mon Cabrel sans guitare. Ce rendez-vous a été une véritable réussite : un artiste de grande qualité, une salle comble et un public conquis par ce moment musical original et émouvant.

Les 21 et 22 juin, Concorès en fête a une nouvelle fois rassemblé habitants et visiteurs. Cette édition a été enrichie par l'organisation du Tremplin musical Jeunes Talents lotois, avec l'accueil d'un jury professionnel, marquant une étape importante dans la valorisation des jeunes artistes du territoire.

Le 9 novembre, l'association a proposé le concert de l'ensemble « À Plectre » – mandolines et cordes pincées. Organisé pour la première fois en délocalisé à l'Espace Jean Carmet du Vigan-en-Quercy, ce très beau concert a réuni un public nombreux et a donné naissance à un premier partenariat avec ce lieu culturel. Enfin, les 6 et 7 décembre, le Marché de Noël musical a clôturé l'année en beauté. Avec la présence du collectif Mes Souliers sont Rouges, intervenu dans les écoles du RPI en amont pour faire chanter les enfants le samedi, cette édition a été une véritable réussite : beaucoup de monde, une ambiance chaleureuse et musicale, et de nombreuses nouveautés gustatives originales imaginées par les bénévoles.

Festi'ValCéou 2025 : un temps fort

Le festival Festi'ValCéou 2025 a une nouvelle fois marqué l'année culturelle de Concorès. Fidèle à son esprit convivial et accessible, le festival a proposé une programmation riche et variée, avec notamment Elmer Food Beat, La Caravane Passe, Picon Mon Amour, Carmen Maria Véga et bien d'autres artistes.

Cette édition a réuni habitants et visiteurs autour de moments musicaux forts, dans une ambiance chaleureuse et festive. Mobilisant de nombreux bénévoles, elle a également permis de valoriser le village et le territoire, tout en créant du lien social et en offrant des instants partagés inoubliables.

Une édition placée sous le signe de la réussite, qui confirme Festi'ValCéou comme un rendez-vous incontournable et fédérateur pour Concorès et ses alentours.

L'EVS Festi'Céou : des activités régulières au service du lien social et des habitants

Au-delà des événements ponctuels, Festi'Céou, en tant qu'Espace de Vie Sociale, a proposé tout au long de l'année un large éventail d'ateliers et d'activités régulières, contribuant activement au lien social et au bien-être des habitants.

Parmi les propositions : informatique, laine et couture, scrapbooking, patchwork, chorale, lecture, écriture, yoga du rire, gym adaptée, lecture à haute voix, ainsi que d'autres temps de rencontre ouverts à tous.

Une nouveauté en 2025, le répit parental a également été mis en place afin d'accompagner les parents de la commune dans leur quotidien. L'association a par ailleurs organisé un concours d'écriture de nouvelles, favorisant l'expression créative et la participation des habitants, ainsi que le Forum des associations de Concorès, le samedi 6 septembre après-midi, temps fort de la rentrée associative locale.

2025 : une année collective et engagée

L'ensemble de ces actions n'aurait pu voir le jour sans l'engagement constant des bénévoles, le soutien des partenaires et l'accompagnement de la commune.

L'année 2025 témoigne de la vitalité de Festi'Céou et de sa capacité à proposer des projets fédérateurs, créateurs de lien et porteurs de sens pour Concorès.



À VOS AGENDAS

Des événements 2026 :

Le **07 février**, c'est le retour de la soirée "**Harry Potter**" ! À ne surtout pas manquer !

Le **07 Mars**, rdv avec le spectacle humoristique musical "**Sten et Chardon**" !

Le **02 mai**, spectacle sur Bobby Lapointe, unique !!

Le **week-end du 20 & 21 juin**, "Concorès en Fête" sera de retour, avec son vide-greniers, son tremplin musical, son repas et son bal et un bal Trad avec les Barjacaires !!!

Les **07, 08 & 9 août**, ne manquez pas la 9ème édition du Festi'ValCéou, qui promet d'être encore plus exceptionnelle avec CALI, LES FATALS PICARDS, LES CROQUANTS, ... Les bénévoles sont en train de concoter aux p'tits oignons le mois d'Octobre !!!

Et pour clore l'année en beauté, retrouvez le traditionnel marché de Noël de Concorès les **05 & 06 décembre** avec la fanfare de la GRANJA.

À suivre... autres dates à venir...

Le bureau, le conseil d'administration et tous les bénévoles de Festi' Céou vous souhaitent une année 2026 pleine de rires, de musique et de partage !

Rejoignez-nous à nos événements et ateliers : ensemble, faisons battre le cœur de notre commune !

MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger du risque incendie. Il ne s'agit ni d'une coupe rase ni d'un défrichement.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens, et la nature car il permet :

- De ralentir la propagation du feu et d'en réduire l'intensité
- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions
- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs pompiers

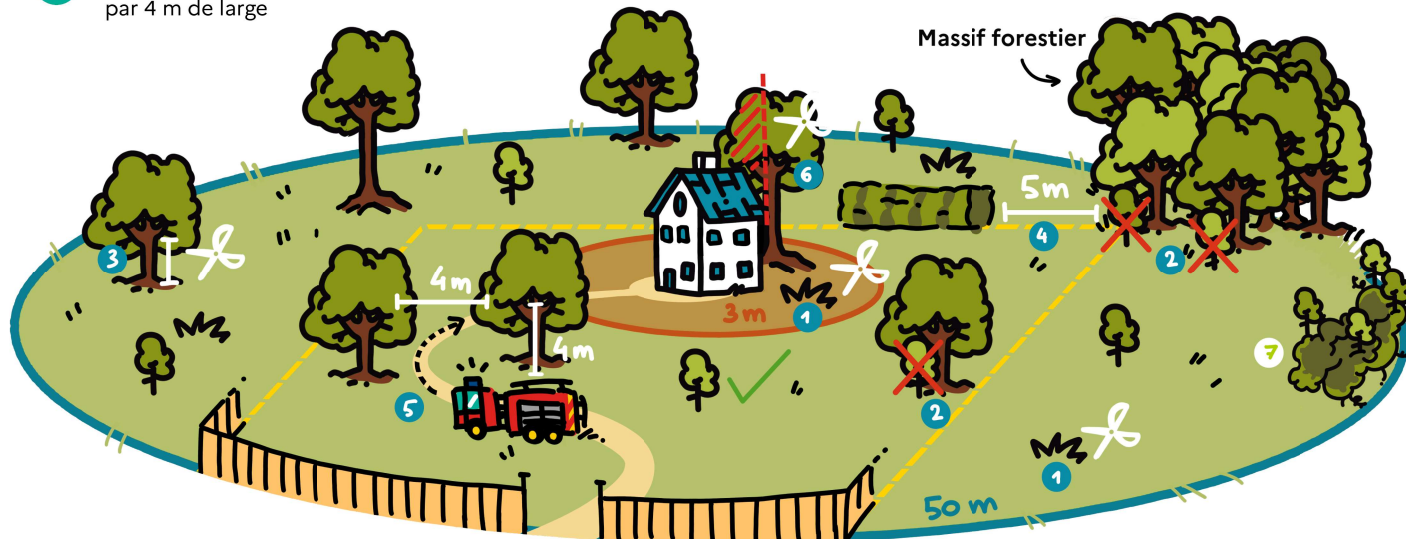
Dans un rayon de 50 m autour de la construction :

- 1 Couper ou broyer la végétation herbacée et ligneuse basse régulièrement
- 2 Couper et/ou broyer les arbustes sous couvert d'arbre
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut
- 4 Supprimer les haies à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Pour les voies privées, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 m de haut par 4 m de large

Assurer une protection renforcée dans un rayon de 3 m autour de la construction : maintien possible d'arbres isolés et élagués, pas de surplomb au dessus de l'habitation, haies tolérées uniquement en séparation de propriété

PENSONS A LA BIODIVERSITÉ !

Maintien possible des îlots de végétation (zones sans application des OLD) à distance d'au moins 20 m de la construction, sur une surface maximum de 20 m² et distant entre eux d'au moins 20 m.



Quand et comment réaliser les travaux ?



→ Coupe des broussailles, des arbustes sous couvert d'arbre et élagage préconisée de novembre à février.



→ Coupe des reprises et de l'herbe préconisée à partir du mois de juin, à réitérer dès que la repousse atteint + de 50 cm de haut.



→ Le broyage lourd en plein sur plus de 3 000 m² est interdit entre le 15 mars et le 15 août.



→ Évacuation des déchets verts en déchèterie ou broyage.

Pour plus d'info :

- Contactez la mairie de votre commune
- Consultez le site de la préfecture du Lot
- Consultez le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/ayons-bons-reflexes-face-aux-feux-foret-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-foret>

Des questions ?



Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situé à moins de 200 m des massifs forestiers identifiés à risque. Vous pouvez consulter la carte de votre zone en scannant le QR code ci-contre :

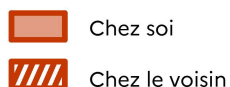
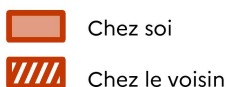
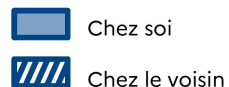
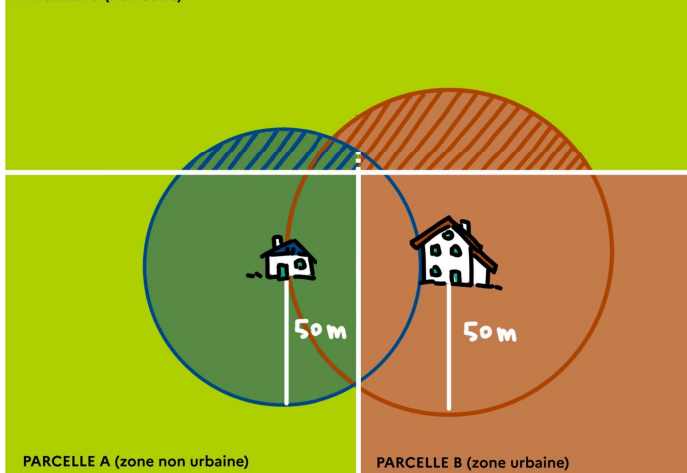


J'ai un voisin à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera quoi ?

Sur les parcelles bâties (A et B), chacun débroussaillera chez soi.

Sur la parcelle non bâtie (C), chaque propriétaire soumis aux obligations légales de débroussaillage (OLD) prend en charge les zones les plus proches des limites séparatives jouxtant sa construction.

PARCELLE C (non bâtie)



Où débroussailler ?

→ Pour les parcelles classées en zone U (urbaine) dans un document d'urbanisme, **l'ensemble de la parcelle doit être débroussaillée** (bâtie ou non).

→ Hors zone urbaine, débroussaillage **sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions**, chantiers et installations de toute nature.

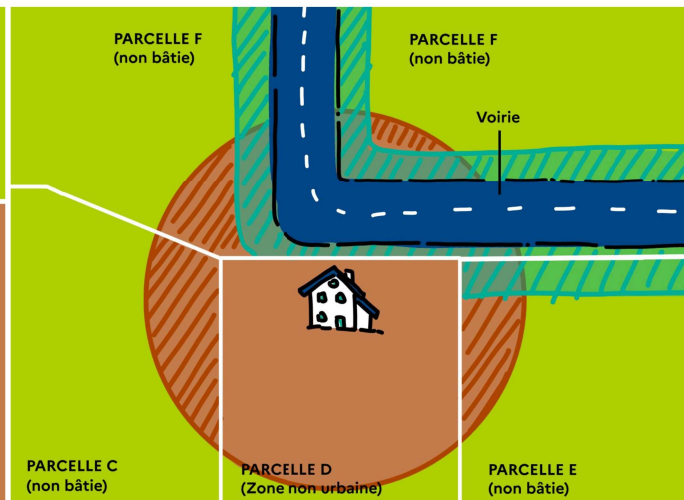
→ En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir **l'accord du propriétaire**.

→ En cas de refus ou en **l'absence de réponse** de votre voisin, il sera **tenu responsable du débroussaillage**.

J'ai une route qui passe à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera quoi ?

Sur la parcelle bâtie (D), je débroussaillera chez moi. Sur les parcelles non bâties (C, E et F), le gestionnaire de la voirie débroussaillera sur une bande d'une largeur définie par arrêté préfectoral. Le reste incombe au propriétaire de la construction. Je me rapproche de ma mairie pour obtenir des informations sur les obligations du gestionnaire de voirie.

PARCELLE F (non bâtie)



PARCELLE C (non bâtie)

PARCELLE D (Zone non urbaine)

PARCELLE E (non bâtie)

4 astuces pour valoriser vos déchets verts :

Pour l'herbe et les feuillages :

Grâce à cette méthode, vous protégez votre sol et lui apportez de l'engrais naturel.



Tondre sans ramasser (mulching)

Le compost est également un bon moyen d'enrichir la terre. Pensez-y !



Composter



Broyer puis pailler

Pour les branchages :

Ne les brûlez pas ! Vous pouvez les broyer afin de les utiliser comme paillage pour votre jardin. Cela protégera vos plantations tout en leur apportant un engrais naturel !



Déchèterie

Attention !

La déchèterie ne prend en charge que les branchages. N'y apportez pas vos déchets de tonte ou de petits feuillages !

<https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/ma-decheterie>